COMMUNE DE LAROQUE D'OLMES

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR LA COMMUNE

Nom officiel					
de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte d'institution	Service responsable	
Servitude de protection des monuments historiques. Eglise du Saint Sacrement	AC 1	Loi du 31.12.1913 modifiée et complétée. Loi du 02.05.1930 (art. 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83.8 du 07.01.1983 Loi n° 79.1150 du 29.12.79 complétée.	Inv. Monuments historiques : 17/12/2001	Service territorial de l'architecture et du patrimoine Préfecture 4, rue de la Préfecture 09 007 Foix Cedex 05.34.09.36.21	
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	PM 1	Lois des 22 juillet 1987, 3 janvier 1992, 2 février 1995, décret du 5 octobre 1995.	Arrêté préfectoral du 13/05/2013	DDT – SER 10, rue des Salenques BP 10102 09007 – FOIX Cedex	
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz : - Mirepoix _Mirepoix Sud _ Laurabuc _ Mirepoix _ Mirepoix _ Rieucros	13	Arrêté ministériel du 05 mars 2014		TIGF 40, avenue de l'Europe CS 20522 64010 PAU CEDEX	
Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Т7		Arrêté du 07/06/2007 et 25/07/1990	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cédex	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ANNEXE DES SERVITUDES :

Zone de bruit des infrastructures routières	AP du 13/05/2013	D.D.T Service Biodiversité Environnement 10 rue des Salenques 09000 Foix
---	------------------	--

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique, dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.